

Comment distinguer « c'est » de « s'est » ?

Les mots « c'est » et « s'est » se prononcent presque de la même manière. Il ne faut pas les confondre.

- « c'est » est la contraction de « cela est ». Au pluriel, on peut remplacer les mots par « ce sont ».
- « s'est » est suivi d'un participe passé. Il s'agit d'un verbe pronominal.

Il peut être remplacé par : « me suis » (à la 1^{ère} personne du singulier).

Exemples :

➤ On écrit : « C'est un jour férié ».

Au pluriel, on peut remplacer les mots « c'est » par « ce sont ».

On peut écrire : « Ce sont des jours fériés ».

Il s'agit donc de la contraction de « Cela est ».

➤ On écrit : « Il s'est écorché les genoux ».

On peut remplacer les mots « s'est » par « me suis ».

On peut écrire : « Je me suis écorché les genoux. »

Il s'agit donc d'une forme conjuguée d'un verbe pronominal.